



Communiqué de presse
9 janvier 2024

Enquête tarification bancaire 2024 La hausse avoisine les 3%

Pour ce palmarès 2024, nous avons analysé les tarifs en vigueur au 1^{er} février 2024 dans 112 banques de métropole et d'outre-mer. Nos constats : **hausse des tarifs, intérêt mitigé du package et augmentation du coût moyen sur nos trois profils de consommateurs**, dont le panier varie en fonction du nombre de services.

➤ Des tarifs en hausse

Sur les 92 établissements traditionnels de métropole, **le coût moyen de notre panier est en augmentation sur nos trois profils, de 2.97% pour notre « petit consommateur », 3% pour notre « consommateur moyen » et 2.52% pour notre « gros consommateur » de services**. Précision étant faite que, du fait de notre méthodologie, nous retenons pour chaque établissement la formule la moins chère entre la souscription à l'unité des services ou avec un package, choix que notre consommateur ne fait pas toujours alors qu'il pourrait lui être avantageux.

Ces hausses sont essentiellement dues à **l'évolution des frais de tenue de compte (3%), du coût des cartes bancaires (de 1.8% à 2.5% selon les cartes)**, aux modifications apportées par certains établissements aux règles applicables **aux retraits aux distributeurs automatiques de billets** (augmentation du coût du retrait effectué dans un autre réseau, abaissement du nombre de retraits déplacés gratuits) **et à l'augmentation des tarifs des packages**.

Les augmentations se ressentent également sur d'autres opérations, non incluses dans nos paniers de services, notamment sur **les opérations faites en agence ce qui pénalise les personnes qui ne sont pas en capacité de recourir aux opérations en ligne ou sur des opérations moins courantes**. Sont notamment concernés le transfert de PEL (4.4%) ce qui constitue un frein à la mobilité bancaire, la désolidarisation d'un compte joint (3.9%) alors que cette opération est généralement demandée suite à un accident de la vie, les chèques de banque (2.7%), les virements occasionnels externes en agence (2.5%), la mise en place d'un virement permanent externe en agence (6.9%), les oppositions sur chèque (2.1%).

➤ Vigilance avant d'opter pour un package

Choisir une offre groupée de services est dans l'esprit des consommateurs synonyme d'économie. Ces packages sont d'ailleurs majoritairement souscrits d'après les informations transmises par 49 établissements métropolitains de notre panel (taux moyen de 62%), les autres ayant considéré que cette donnée était interne. Or, notre étude démontre que, sur nos profils, le package n'est pas toujours l'offre la plus adaptée et la moins onéreuse pour le client. En métropole, **notre « petit consommateur » qui utilise peu de services n'aura financièrement intérêt à le souscrire que dans 5 banques. Notre « consommateur moyen » y perdra dans 38% des établissements et l'avantage ne vaut que dans 49% des cas pour notre « gros consommateur »**. Il est donc essentiel de comparer avec la souscription des produits à l'unité, après avoir listé ses besoins. Plus ou moins complets, ces packages peuvent en effet comprendre des services que le consommateur n'utilise pas ou rarement ou inclure des opérations qui sont habituellement gratuites. Leur intérêt dépend donc de l'usage que l'on fait des services proposés par sa banque.

Les résultats détaillés sont disponibles sur le site de la CLCV, www.clcv.org